

**Séance du lundi 24 juillet 2023**

Date de la convocation: 18/07/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9  
Votants: 11

Nbr. vote pour: 11  
Nbr. vote contre: 0  
Nbr. abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,*

**Présents :** Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Olivier CHARTON

**Représentés:** Jean-Claude DAUTRY, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER

**Excusés:**

**Absents:** Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD

**Secrétaire de séance:** Daniel MATHIEU

**Objet: Subvention 2023 à l'association des parents d'élèves de l'école des Abrits - DE\_2023\_050**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

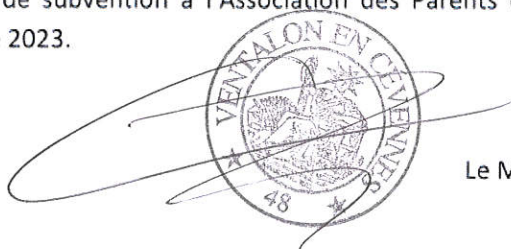
Considérant la demande de subvention 2023 de l'Association des Parents d'Elèves de l'école des Abrits reçue en mairie,

Après avoir vérifié que le dossier de demande de subvention est complet et que l'association répond aux obligations de transparence de ses comptes,

Sachant que M. Camille LECAT se retire du vote compte tenu des responsabilités de sa compagne au sein de l'association des Parents d'Elèves,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de VENTALON EN CEVENNES décide :

- D'attribuer 700 € de subvention à l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) de l'école des Abrits pour l'année 2023.



Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2023
048-200058410-20230724-DE_2023_050-DE